

visé la protection du gibier à plumes, des oiseaux insectivores migrateurs et des oiseaux migrateurs non considérés comme gibier. En septembre 1971, le Manitoba devenait la première province à réglementer la capture commerciale des amphibiens et des reptiles. Les travaux de recherche et de protection de cette ressource se poursuivent.

Le ministère se compose de cinq divisions: mines et services du ministère, protection de l'environnement, conservation des ressources, ressources hydrauliques et services techniques. Chaque division s'occupe d'un ou de plusieurs aspects de la recherche et de la conservation de la faune.

Le personnel chargé de la faune s'occupe de plus de 50 zones de chasse au gibier, 40 zones de piégeage, 30 refuges de la faune, du gibier à plumes, des oies et des animaux à fourrure, et 24 zones de protection de la faune. La répartition des périodes de chasse et de piégeage par l'établissement de saisons déterminées et de limites de prises est l'un des principaux moyens de conservation utilisés. Des efforts considérables ont également été déployés en vue de l'acquisition et de l'aménagement d'habitats pour la faune.

Saskatchewan. La conservation des ressources fauniques de la province relève de la Direction des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles. L'autorité législative est conférée par la Loi sur le gibier et la Loi sur les fourrures. L'objectif du programme de conservation de la faune du ministère est de permettre aux résidents de la province d'observer la faune dans son habitat naturel, de pratiquer la chasse sportive et de capturer des animaux à fourrure pour le commerce, c'est-à-dire de profiter au maximum de cette ressource sans toutefois nuire à sa survie. Pour atteindre cet objectif, la Direction administre un programme de recherche et de conservation de la faune. Des travaux de recherche sont effectués dans le but de déterminer la production des principales espèces d'animaux sauvages, de déterminer les conditions d'habitat de la faune, d'observer les effets des méthodes d'utilisation des terres sur la faune, d'étudier les facteurs limitatifs de certaines populations fauniques, de déterminer les maladies de certaines espèces et leur importance relative pour les populations, et de mettre au point des techniques destinées à favoriser de façon permanente l'utilisation maximale des ressources fauniques. Ainsi, la Section de la recherche sur la faune peut fournir des renseignements de base aux Sections de l'administration, des enquêtes sur le gibier et des fourrures, qui ont la charge d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes d'aménagement nécessaires.

La réduction de l'habitat de la faune, conséquence de l'exploitation agricole intensive, suscite actuellement de grandes inquiétudes. Un Fonds pour le développement de la faune a été créé. Le programme est financé au moyen des montants versés pour les permis de chasse, soit environ \$230.000 annuellement servant à l'acquisition, à l'aménagement et à l'amélioration des terres destinées à la faune. Un comité consultatif de la chasse composé de représentants de divers groupes intéressés est consulté chaque année au sujet des saisons de chasse, des limites de prises et des programmes d'aménagement proposés.

Alberta. La conservation et la protection des ressources fauniques en Alberta relèvent de la Division des pêches et de la faune du ministère des Terres et Forêts. La Division a mis sur pied plusieurs nouveaux programmes de recherche en 1972: détermination de l'état du poisson blanc dans le Petit Lac des Esclaves, essai de techniques expérimentales, autres que par le filet maillant, dans le but d'accroître l'efficacité des méthodes de pêche, études sur les populations de doré jaune dans le delta de l'Athabasca, et évaluation des projets d'aménagement de cours d'eau.

A Calgary, on a travaillé à la construction d'un nouvel établissement piscicole pour remplacer l'ancien qui était situé sur une propriété privée.

Une Section de la protection et de l'aménagement de l'habitat a été créée pour établir les conditions concernant les travaux d'aménagement dans le cas des mines, des autoroutes, de l'exploration, etc. Un programme de protection et de développement de l'habitat de la faune a permis de dresser une carte indiquant les habitats des ongulés durant l'hiver et les autres saisons de l'année ainsi que les secteurs-clé de production et de séjour du gibier d'eau. Certains programmes d'aménagement de l'habitat ont été amorcés, notamment le brûlis sous contrôle de l'habitat de l'élan pour augmenter la production de fourrages, la création d'un habitat pour le faisán et pour le gibier d'eau. Des travaux de recherche sur le faisán, l'oie, le chevreuil et le mouton se sont poursuivis.

La Division a mis sur pied un programme destiné à réduire la fréquence des éclairages nocturnes dans certaines régions de la province. L'utilisation de l'avion durant la nuit a été intégrée au programme et s'est révélée très efficace dans cette zone spéciale de surveillance.